ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2014-0066 DC/SEM du 19 mars 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination d'un membre de la commission de la transparence prévue à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale

NOR : *HASX1430232S*

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant délibéré en sa séance du 19 mars 2014,

Vu l'article L. 5123-3 du code de la santé publique ;

Vu les articles L. 161-37 et suivants et R. 163-15 et suivants du code de la sécurité sociale ;

Vu la décision n° 2014-0052 DC/SEM du 5 mars 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres de la commission de la transparence prévue à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale ;

Vu la déclaration d'intérêts transmise par le candidat et son engagement de se déporter s'il a des liens d'intérêts susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à son indépendance,

Décide :

Article 1er

M. Patrick DUFOUR est nommé membre titulaire ayant voix délibérative de la commission de la transparence mentionnée à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale, en remplacement de Mme Dominique JANUEL, démissionnaire.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 mars 2014.

Pour le collège :
Le président,
Pr J.-L. Harousseau